

Le Populaire de Centre / Publié le 08/08/2019 à 16h26

## *Environnement*

### **Avis « défavorable » pour les six éoliennes de Dompierre-les-Eglises et Villefavard**

Manque d'information et modèle économique incertain : le projet d'éoliennes de Dompierre et Villefavard en Haute-Vienne n'a pas reçu l'aval de la commission d'enquête.

Les opposants du projet d'éoliennes « Moulin à vent » n'ont plus rien de Don Quichotte démunis. Depuis ce début de semaine, ils peuvent s'appuyer sur les conclusions et l'avis « défavorable » de la commission d'enquête contre ce parc de six aérogénérateurs répartis entre Dompierre-les-Eglises et Villefavard, pouvant monter jusqu'à 165 mètres et produire près de 38.000 Mégawatts annuels. « La fin de l'omerta », espère l'association ETHER 87, qui a porté l'information, disponible sur le site de la préfecture, à la connaissance du Populaire.

### **« Insuffisance d'information »**

Car plus encore que le sens des recommandations des enquêteurs, qui ont œuvré 4 juin au 6 juillet, ce sont leurs motivations qui trouvent une résonance particulière auprès des associations d'opposants. Leur rapport pointe en effet (page 6/16) « l'insuffisance d'information de la population pendant la phase d'élaboration du projet de 2015 à 2018 ».

Le processus s'est en effet limité, note le document, à « deux permanences d'information d'une petite dizaine de personnes dont certaines d'une même famille, un encart d'un quart de page dans le bulletin municipal de l'année 2017 de Dompierre et un article dans le *Populaire du Centre* le 14 décembre 2017 ».

Des défauts qui recourent les témoignages récupérés par nos soins, lors de l'enquête publiée, mercredi dernier, sur le site du Populaire : « En fait, nous expliquait un propriétaire concerné par un autre projet éolien, les promoteurs avancent masqués, ils démarchent à bas bruit et une fois qu'ils ont ferré quelques propriétaires, ils peuvent avancer ».

### **« Concertation systématique »**

En « conclusion », les enquêteurs font valoir quatre propositions « à l'attention des services de l'Etat ». « Pour améliorer l'acceptabilité sociale » des éoliennes, ils suggèrent « une mise à la concertation préalable systématique » pour tout projet supérieur à 5 M€ et « un traitement spécifique des parcs éoliens [avec] la mise en place d'une commission de suivi de l'implantation des parcs éoliens. »

Autres suggestions, « la mise en cohérence des parcs éoliens à l'échelle interrégionale » et le développement « d'études sanitaires » sur le sujet. Des mots qui trouvent un écho local, avec la volonté du président du département, Jean-Claude Leblois de « remettre à plat », le développement de l'éolien en Haute-Vienne.

## Quel modèle économique??

Au-delà des traditionnelles interrogations paysagères et de « l'étude acoustique rédhibitoire », le rapport dévoilé cette semaine sur le cas des éoliennes de Dompierre et Villefavard, portées par Néon éoliennes, s'intéresse également de très près à son modèle économique.

« Le plan de financement est établi sur une production de 37.800 MWh/an, une durée de production à plein régime de 2.100 h annuelles et un coût de rachat de l'électricité de 72 €/MWh, notent les enquêteurs. Ce plan montre un retour à équilibre financier de Centrale Eolienne du Moulin à vent après 16 années d'exploitation. Pour un tarif de rachat à 69 €/MWh on arrive à 23 ans, durée supérieure à la durée de vie du parc. Pour la commission d'enquête cette approche constitue un risque pour le Centrale Éolienne du Moulin à Vent et sa maison mère NEOEN. »

**Sébastien Dubois**